

FAQ

«Pratique professionnelle en massage médical vdms-asmm»

Public cible : Étudiants-es / stagiaires, responsables de places de stage et instituts de formation

But : Informations relatives à la certification «Pratique professionnelle en massage médical vdms-asmm» et à l'enregistrement de la méthode RME 1181

1. Certificat «Pratique professionnelle en massage médical vdms-asmm»

Qui peut demander le certificat?

- Les étudiants-es en formation de **Masseur/euse-médical/e-avec brevet fédéral**, qui effectuent un stage clinique conformément au guide du règlement d'examen des masseurs/euses médicaux/ales, et/ou les étudiants-es souhaitant acquérir une pratique professionnelle en vue de l'admission à l'examen professionnel fédéral.
- Le certificat autorise l'enregistrement de la méthode RME 1181.

Qui délivre le certificat?

- Association suisse de massage médical (vdms-asmm), Schachenallee 29, 5000

Quand le certificat est-il délivré?

- Après vérification complète des documents soumis conformément à la fiche d'information relative à l'inscription à l'enregistrement du stage (<https://vdms.ch/fr/stage/>)
- Les stagiaires reçoivent la facture par e-mail ; le certificat est transmis après confirmation de la réception du paiement.
- Le certificat est valable jusqu'à la fin de l'année civile en cours, pour une durée maximale de 18 mois.

Faut-il être membre de la vdms-asmm?

- Non. L'adhésion est facultative. La délivrance du certificat est indépendante de l'affiliation.

Pourquoi existe-t-il des taxes différentes pour les membres et les non-membres?

- Les membres ont déjà suivi de nombreuses étapes de contrôle et de documentation, ce qui réduit la charge administrative.
- Pour les non-membres, l'ensemble des vérifications est effectué intégralement, ce qui implique un travail administratif plus important.

Qui prend en charge les frais d'enregistrement auprès de la vdms-asmm et du RME?

- L'enregistrement est effectué au nom du/de la stagiaire ; les frais sont donc en principe à la charge de cette personne.

Quel est le niveau de sécurité de la protection des données?

- Toutes les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions légales en matière de protection des données.
- Aucune transmission à des tiers n'a lieu sans consentement explicite.



2. Utilité de l'enregistrement de la méthode RME 1181

Quel est l'effet de l'enregistrement 1181?

- Les stagiaires peuvent facturer leurs prestations selon le tarif 590.
- Reconnaissance par les assureurs-maladie comme fournisseurs de prestations sous la direction professionnelle d'un masseur médical avec brevet fédéral (méthode RME 118).

Qui inscrit les stagiaires auprès du RME?

- Les stagiaires eux-mêmes, au moyen du certificat vdms-asm, pour un enregistrement B.
- Avantage : utilisation de la structure tarifaire du RME avec l'enregistrement B.

Quels chiffres tarifaires peuvent être utilisés?

- Les mêmes que ceux des masseurs/euses médicaux/ales enregistrés avec brevet fédéral (RME n° 118). → Condition : enregistrement RME sous le n° 1181 et activité exercée sous la direction professionnelle d'un·masseur·médical·avec brevet fédéral.

3. Stage et module 8 – Guide du règlement d'examen Masseur·euse médical·e

Qui délivre l'attestation du module 8 pour l'admission à l'examen?

- L'institut de formation avec lequel le/la stagiaire a conclu son contrat de formation.

Qui est responsable du respect du module 8?

- **Institut de formation:** organisation et contrôle du stage, entretiens d'évaluation, rapports, objectifs d'apprentissage et analyse finale conformément au guide du règlement d'examen (module 8).
- **Responsable de la place de stage:** supervision visant à garantir que l'institution de formation applique les exigences conformément aux directives du règlement d'examen relatives au module 8 concernant la validation des compétences.

L'enregistrement RME 1181 remplace-t-il le module 8?

- Non. Il permet uniquement la facturation des prestations selon le tarif 590. Le module 8 doit être accompli indépendamment et confirmé par l'institut de formation.

Fin du stage, poursuite de l'engagement:

- L'enregistrement 1181 est valable jusqu'à la fin de l'année civile (31.12.), au maximum 18 mois.
- Les stagiaires peuvent continuer à facturer auprès de la place de stage enregistrée.

Échec à l'examen professionnel:

- Possibilité de prolonger le certificat une seule fois de 12 mois afin d'acquérir une expérience professionnelle supplémentaire (Condition: emploi sous la direction professionnelle d'un·masseur·médical·avec brevet fédéral).

4. Facturation, tarif 590, TVA et rémunération de stage

Comment les prestations de stage sont-elles facturées ?

- Prestations ambulatoires selon le tarif 590
- Émetteur de la facture : responsable de la place de stage
- Fournisseur de prestations : stagiaire



Les stagiaires peuvent-ils utiliser les chiffres tarifaires en dehors de leur stage?

- Non. L'enregistrement est exclusivement lié à la place de stage déclarée en tant que fournisseur de prestations. L'utilisation des chiffres tarifaires ou toute facturation indépendante en dehors de ce cadre n'est pas autorisée.

Assujettissement à la TVA:

- Oui, si la place de stage est assujettie à la TVA.
- Pour les cabinets exonérés de TVA : l'assujettissement intervient dès que le chiffre d'affaires provenant d'activités non exonérées dépasse CHF 100'000.

Recommandations salariales:

- Aucune directive contraignante, marché libre.

5. Places de stage reconnues et direction professionnelle

Qui peut assumer la direction professionnelle?

- Uniquement des masseurs/euses médicaux/ales avec brevet fédéral et autorisation cantonale de pratique valide.
- Les ostéopathes, physiothérapeutes, masseurs-thérapeutes, etc. ne sont pas admis.

Stage en clinique:

- Si des patients-es ambulatoires sont traités, l'enregistrement 1181 est également recommandé en clinique pour une facturation correcte selon le tarif 590.

Place de stage reconnue:

- La direction professionnelle doit être assurée par un·masseur·médical·avec brevet fédéral.

Direction professionnelle à temps partiel:

- La direction professionnelle devrait correspondre à un taux d'activité minimal de 40 %. Elle doit en outre être disponible pour répondre aux questions des stagiaires

Autorisation de pratique pour les stagiaires:

- Non requise, puisque le stage s'effectue sous la direction professionnelle d'un·masseur·médical·avec brevet fédéral.

6. Critères de formation et d'inscription pour la demande de certificat «Pratique professionnelle en massage médical vdms-asm»

Exigences minimales de formation pour le stage

- Les directives relatives à la délivrance du certificat sont disponibles sur le site de la vdms-asm <https://vdms.ch/fr/stage/>
- Aucun enregistrement préalable M33 ou enregistrement de méthodes individuelles n'est requis..

Inscription à l'examen professionnel:

- Louverture des inscriptions se fait en janvier par le secrétariat d'examen <https://mmep.ch/fr/home-3/> Pour la demande de certificat auprès de la vdms-asm, une copie de la confirmation d'inscription suffit.
- En dehors des délais officiels, une préinscription pour l'année d'examen prévue peut être demandée par e-mail au secrétariat d'examen info@mmep.ch. Pour la demande de certificat auprès de la vdms-asm, une copie de la confirmation de préinscription suffit comme justificatif.